Introduction

Arlette Gautier * *et Marc Pilon* **

La famille, une réalité quotidienne et universelle, constitue un élément fondamental de l'organisation et de l'évolution des sociétés. Elle subit autant les effets du changement social qu'elle en est un acteur essentiel. L'étude de la famille est devenue l'objet d'une démarche scientifique à partir de la seconde moitié du XIXe siècle (à travers les travaux de Morgan, Engels, Bachofen, etc.) ; elle s'est surtout développée à partir des années vingt sous l'influence des sociologues américains de l'école interactionniste de Chicago [Michel, 1986], puis des autres courants de la sociologie [Bawin-Legros, 1996]. Elle a été progressivement investie par l'ensemble des sciences sociales, chacune apportant son éclairage spécifique. De récents ouvrages illustrent combien la famille est un objet d'analyse complexe et résolument à la croisée des chemins disciplinaires : la sociologie, l'histoire, la psychanalyse, la psychologie, le droit, les sciences politiques, l'ethnologie, l'économie, la démographie [de Singly, 1992, 1996 ; Tahon, 1995 ; Pilon *et alii*, 1997].

Abondamment discutée et étudiée, la famille n'est pourtant pas une *donnée naturelle*. Comme le souligne justement le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* [Bonte, Izard, 1992 : 273], « tout le monde croit savoir ce qu'est la famille : elle semble relever de l'ordre de la nature [...]. Mais il est intéressant de constater qu'aussi vitale, essentielle et apparemment universelle que soit l'institution familiale, il n'en existe pas, tout comme pour le mariage, de définition rigoureuse. » Cela va du groupe conjugal à l'ensemble de la parenté [1]. En raison de la diversité des critères retenus par les uns et les autres, et de leurs combinaisons : la parenté (par le sang, le mariage et l'adoption), la reproduction, la résidence commune, la coopération économique, l'« élevage » des enfants, la reconnaissance d'une autorité commune, les réalités alors décrites se révèlent elles-mêmes très diverses. L'acception du mot famille varie à la fois selon les acteurs et les contextes institutionnels, selon les sociétés et les époques. « Souvent non défini explicitement, le terme famille traduit (à un moment donné) la situation considérée comme la norme, le modèle socialement valorisé ou présenté comme tel là où l'État s'est

* Maître de conférences (Paris-X-Nanterre).
** Démographe de l'ORSTOM, chercheur au CEPED (Centre d'études sur la population et le développement).

1. Dans un pays comme la France, où le cumul des connaissances sur la famille est conséquent, les ouvrages sociologiques parus ces dernières années semblent poser la question théorique de savoir si la sociologie de la famille doit avoir pour objet le groupe conjugal ou la parenté [Déchaux, 1995].

imposé (immiscé dans la sphère du privé) » [Pilon, 1996 : 3]. Quelle que soit la définition retenue de la famille, quand bien même on considère qu'elle ne constitue ni une donnée naturelle ou immédiate, ni l'unité ou la cellule de base (indépendante) de la société, mais plutôt une *catégorie réalisée* [Bourdieu, 1993], il reste que la famille apparaît bien comme un « élément intermédiaire entre les structures sociales et les individus qui les composent, [un] milieu de vie où les exigences collectives et individuelles prennent forme concrète et quotidienne [...] » [Tabutin, Bartiaux, 1986 : 231].

La sociologie de la famille des années cinquante, suivant les paradigmes de la « théorie de la modernisation [2] », prédisait une convergence universelle et linéaire du modèle d'une famille traditionnelle étendue vers celui d'une famille moderne nucléaire. Or, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou de ceux *en voie de développement*, « depuis 1970, les études sur la famille, qui se sont développées selon des perspectives relativistes et historiques, permettent de nuancer fortement ou d'infirmer la théorie de la nucléarisation en montrant, d'une part, que la famille étendue a été un modèle dominant mais non exclusif de la famille ancienne [Laslett, 1972], d'autre part, que la famille nucléaire n'est pas la forme définitive et universelle de la famille moderne [Rao, 1973] » [Vimard, *infra*]. Par ailleurs, de plus en plus d'études révèlent que la famille nucléaire en Occident n'est pas aussi indépendante qu'on le pensait [Segalen, 1984], que des pratiques de solidarité existent. Dans son dernier ouvrage de synthèse, *Sociologie de la famille* [Segalen, 1993], plutôt centré sur la famille occidentale, ce même auteur insiste sur l'importance d'une prise en compte de « l'espace de la parenté », la famille conjugale n'en étant qu'un fragment [Déchaux, 1995], et souligne que « l'organisation familiale contemporaine n'est ainsi qu'un des arrangements possibles dans l'univers des cultures » [Segalen, 1993 : 12].

Depuis plus d'un siècle, la plupart des sociétés des pays en développement font face à un ensemble commun de facteurs de changement de nature très diverse : colonisation, développement de l'économie marchande, émergence des États-nations et mise en place de législations, urbanisation, scolarisation, introduction de religions étrangères, diffusion des valeurs culturelles occidentales, accroissement des migrations (avec les phénomènes spécifiques des réfugiés et déplacés), transition démographique, apparition du sida, crise économique de cette fin de siècle et politiques d'ajustement structurel censées y remédier, changements politiques... Autant d'éléments qui n'ont cessé et ne cessent de « travailler » les familles, tant dans leur structure que dans leurs fonctions, et qui peuvent eux-mêmes être influencés par l'institution familiale. Tous ces facteurs ont des effets très différents, certains d'ordre conjoncturel, d'autres d'ordre structurel, pouvant se conjuguer sans qu'il soit toujours facile de démêler l'écheveau causal. Deux d'entre eux méritent quelques remarques spécifiques : la « crise » et la transition démographique.

Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix sont généralement présentées comme une période particulière de *crise*, surtout économique, mais aussi politique

2. Énoncée par le courant évolutionniste et fonctionnaliste de la sociologie américaine, à partir des travaux de Talcott Parsons [1947, 1955].

et sanitaire, avec le sida notamment. Sans discuter ici la pertinence de cette notion de crise (dans sa nature et sa durée), il est établi que les événements de ces dernières années affectent durement les familles des pays en voie de développement. Alors qu'elles doivent faire face à une réduction drastique de leurs ressources, elles se voient de plus en plus sollicitées par un État qui se désengage (notamment à travers une réduction des budgets alloués à l'éducation et à la santé). Mais l'observation de changements au cours d'une période de crise ne signifie pas forcément que celle-ci en soit la cause première ou la plus importante. Concomitance n'implique pas nécessairement causalité. Et la question se pose de savoir si cette crise ne fait qu'accentuer des évolutions en cours ou bien, dans le cas de changements observés, si ceux-ci ne sont que temporaires ou la marque d'une rupture structurelle et durable avec la situation antérieure. Dans cette dernière hypothèse, on peut et on doit aussi se demander si la crise joue comme catalyseur de changements latents au sein des sociétés ou si elle entraîne véritablement une situation nouvelle. Répondre aujourd'hui à ces interrogations demande assurément de la prudence dans les explications proposées.

Dans la quasi-totalité des pays du Sud, le processus de transition démographique est en cours ; la baisse de la fécondité semble même enclenchée en Afrique subsaharienne [Locoh, Makdessi, 1996]. Une différence fondamentale par rapport à ce qu'ont connu les pays industrialisés tient à l'intensité et à la temporalité des évolutions. D'une manière générale, la baisse de la mortalité et de la fécondité a été beaucoup plus rapide dans les pays en voie de développement, et les taux de croissance démographique y ont été nettement plus élevés.

La baisse de la mortalité entraîne un accroissement de la durée de coexistence entre individus (entre parents et enfants, entre collatéraux, entre conjoints) : les parents vivent plus longtemps (posant le problème de leur prise en charge), la durée de vie des couples augmente, etc. [Locoh, 1979]. Les conditions démographiques du cycle de vie des individus et des familles se trouvent ainsi modifiées structurellement et de « nouvelles temporalités des statuts du cycle de vie » apparaissent qui influent sur la composition familiale [Quesnel, 1995 : 5]. Si, dans les pays industrialisés, l'allongement de l'espérance de vie, qui s'est produit de manière très progressive, a eu d'importantes et multiples conséquences sur les relations entre générations et entre conjoints notamment, l'intensité et la rapidité des changements démographiques dans les autres pays vont avoir un impact bien plus fort. Pour de nombreuses sociétés, la rapidité de la baisse de la mortalité ne leur a pas permis « de mettre en place des stratégies de régulation autres que la migration » [Quesnel, 1995 : 5].

En matière de fécondité, le cas extrême de la Chine où la baisse a été forte et rapide illustre l'importance de l'impact d'une telle évolution sur l'institution familiale, sur les comportements individuels mais aussi sur le pays lui-même : quasi-disparition en quelques années des familles de six enfants et plus, passage en un temps très court d'une population jeune à une population âgée [Blayo, 1991].

La littérature scientifique permet de dégager certains des principaux changements familiaux survenus dans les sociétés du Sud au cours des dernières décennies. Dans le domaine de la nuptialité, des changements importants sont à l'œuvre. Le démographe Dominique Tabutin [1995 : 50] n'hésite pas à parler de

« révolution matrimoniale ». Selon lui, « on avait – et on a toujours – une grande variété de modèles de nuptialité : entre autres, l'Amérique latine [Quilodran, 1985] se caractérisait par une fréquence (toujours) élevée des unions consensuelles, l'Afrique noire [Tabutin, 1988] par la présence (persistante) de la polygamie, l'Afrique du Nord par une endogamie importante, l'Asie du Sud par la précocité extrême des mariages féminins et par un écart d'âges conséquent entre époux... Le divorce ou la répudiation de la femme était pratique courante dans maintes sociétés. Avec l'urbanisation, l'éducation, le travail féminin à l'extérieur et une certaine "occidentalisation", ces formes souvent autoritaires, patriarcales et sous domination masculine des pratiques matrimoniales vont évoluer, mais évidemment plus ou moins rapidement selon les sociétés et les contextes culturels. Ce sera un élément du changement dans les structures familiales. »

Les données disponibles révèlent une tendance généralisée à l'augmentation de l'âge au premier mariage, surtout chez les femmes, qui entraîne une période de célibat plus longue ; il s'ensuit également une diminution des écarts d'âges entre conjoints. En Afrique subsaharienne, le maintien relatif de la polygamie cache le développement de formes plus cachées, surtout en ville. Une instabilité conjugale croissante est souvent évoquée (sauf dans les principaux pays asiatiques), qui va de pair avec un choix du conjoint plus libre pour les individus (un relâchement du contrôle parental) ; mais les données manquent pour apprécier statistiquement l'effectivité de l'évolution et son ampleur.

L'évolution de la taille et de la composition de la famille est particulièrement difficile à mesurer, en raison de l'absence d'une définition universellement reconnue de la famille et donc d'un manque de données adéquates. L'approche statistique réalisée par les démographes porte en réalité sur les ménages, qui traduisent avant tout les arrangements familiaux résidentiels, avec toutes les imperfections (et les erreurs d'interprétation ?) que cela implique [3]. D'après les données disponibles, la taille moyenne des ménages présente des évolutions contrastées : diminution en Amérique latine et dans une partie de l'Asie, augmentation en Afrique et en Asie de l'Ouest et du Sud [Nations unies, 1994 ; Locoh, 1988]. Parmi les facteurs favorisant un élargissement des ménages, citons la baisse de la mortalité (mais en partie compensée par celle de la fécondité), des premiers mariages plus tardifs (difficulté plus grande d'accès au logement, à la terre), le rôle d'accueil des ménages urbains, etc.

En termes de structuration familiale, la tendance semble être à une diversification des situations, à la généralisation d'une pluralité des modèles familiaux [Roussel, 1987 ; Vimard, 1993 ; Lerner, Camarena, 1993]. Des travaux montrent que la relation attendue entre modernisation et nucléarisation n'est souvent pas vérifiée [Vimard, 1993 ; Wakam, 1997] ; les ménages les plus « modernes » ne sont pas forcément les plus petits et présentent souvent une structure plus élargie. Sous l'effet de facteurs divers, de nombreuses sociétés voient se développer les structures monoparentales (déjà anciennement répandues dans les Caraïbes) et le phénomène, en partie lié, des « femmes chefs de ménage » [Bisilliat, 1996]. Par-delà les problèmes de définition de ce statut et l'extrême diversité des situations, l'accroissement des femmes chefs de ménage constitue un fait social en soi, por-

3. Voir les réflexions récentes sur cette question dont, entre autres, Locoh [1997] et Pilon [1996].

teur de changements au sein des sociétés, à la fois dans les structures familiales, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux.

Une abondante littérature met en lumière, dans la plupart des sociétés, des revendications croissantes vers une plus grande indépendance, entre enfants et parents, cadets et aînés, hommes et femmes. Le phénomène n'est pas nouveau, mais sans doute se manifeste-t-il aujourd'hui avec davantage de force. Les solidarités contraintes semblent de moins en moins bien acceptées (notamment en période de crise économique), au profit de solidarités plus choisies, davantage contractualisées. De nouvelles formes de sociabilité apparaissent, à travers toutes les logiques associatives (de quartier, d'origine géographique et/ou ethnique, religieuses, etc.). Les diverses stratégies développées par les individus et les familles au cours de ces dernières décennies dans les pays du Sud montrent assez clairement que l'heure n'est ni à la nucléarisation ni à l'individualisme, mais plutôt à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales, de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques et de nouveaux rapports entre générations et entre sexes.

Les huit articles présentés ici ne prétendent pas offrir une synthèse sur ces questions. Plus modestement, à travers l'étude pointue de diverses sociétés de sept pays (Samoa, Inde, Vietnam, Mexique, Pérou, Côte-d'Ivoire, Mali) et une réflexion générale sur l'Afrique, ils apportent des éléments de réponse à ces questions, en ce qui concerne notamment les changements dans la parenté, la diversification des formes familiales, l'individualisation des processus de formation des unions et la renégociation des rôles conjugaux.

L'article de Cluny MacPherson montre que la société Samoa du Pacifique Sud reste fortement marquée par le rôle de la parenté qui est au centre de l'accès à la terre et la base des relations sociales de production. 80 % des terres restent propriété coutumière et 90 % des Samoans affirment vivre sous l'autorité d'un chef traditionnel. Cela, malgré la mise en contact précoce avec les missionnaires et surtout le développement d'activités commerciales capitalistes à partir de 1830, puis la mise en place depuis l'indépendance d'un système électoral individuel, le développement du travail salarié et des migrations. En fait, pour Cluny MacPherson, si les changements n'apparaissent pas encore au niveau des représentations sociales et des identifications individuelles, ils sont néanmoins latents dans toutes ces transformations qui sapent progressivement les rôles et les fonctions de la parenté.

Les autres sociétés étudiées ont connu des modifications plus importantes. La parenté n'y est plus le cadre organisateur de la vie économique, sauf en Afrique, bien que cela soit moins vrai dans les villes. Au Pérou, étudié par Marguerite Bey, Jean-Marc Gastellu et Évelyne Mesclier, le rôle essentiel de la parenté, l'*ayllu*, à l'époque incaïque, a depuis été laminé par les différentes spoliations dont ont été victimes les communautés andines ; la réforme agraire de 1969, bien que leur rendant le contrôle des terres, n'a pas provoqué la résurgence de la parenté mais le peuplement par des populations diverses et, paradoxalement, le recentrage de l'organisation du travail agraire autour de la famille restreinte. En Afrique, selon Patrice Vimard, les données des recensements ne confirment pas l'idée que les familles élargies auraient cédé le pas devant les familles conjugales mais montrent

une tendance à la diversification et à la stratification des familles. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, les milieux favorisés (plutôt urbains) connaissent peu de transformations, alors que la nucléarisation s'accroît chez les agriculteurs et que la monoparentalité se développe dans les classes plus défavorisées. Au Cameroun et au Sénégal, en 1986-1987, la nucléarisation touchait les groupes les plus démunis et semblait donc plus subie que choisie.

Dans les quartiers textiles de Mumbai (ex-Bombay) étudiés par Gérard Heuzé, les familles étendues n'ont jamais été dominantes. Elles ne le sont pas non plus chez les familles mexicaines émigrées aux États-Unis, analysées par Daniel Delaunay grâce aux recensements. Toutefois, elles y sont quatre fois plus nombreuses que pour les Américains car elles comprennent de nombreux membres apparentés. Cette complexité est d'ailleurs récente car elle est apparue depuis les années soixante-dix avec le développement des migrations. Par ailleurs, la distribution de la taille des ménages mexicains est identique aux États-Unis et au Mexique, alors que celle des ménages *chicanos* [4] est à mi-chemin entre celle des Mexicains et des Américains, ce qui montre qu'ils sont en cours d'assimilation.

Dans les sociétés européennes, les études les plus récentes en sociologie de la famille ont montré que la décohabitation et le développement de la prise en charge publique n'ont pas empêché le maintien de solidarités familiales fortes, même au niveau de pratiques quotidiennes [Fougeyrollas, 1994]. Les deux articles traitant de ce thème partent de perspectives différentes, bien que, dans les deux cas, l'État brille par son absence. Les migrations vers Lima s'appuient sur des liens familiaux et communaux, même si l'accès au travail se réalise de manière individualiste. La crise économique et politique des années quatre-vingt-dix s'est traduite, d'une part, par un resserrement des liens familiaux au détriment des solidarités villageoises, ne serait-ce que parce que les transports ne fonctionnaient plus, d'autre part, par une diversification sociale des stratégies, laissant toutefois exsangues les familles. En Afrique, l'irruption du sida à la fois réactive la solidarité familiale et en montre les insuffisances dans un contexte de crise économique. Ainsi, sur la centaine d'Abidjanaises vivant avec le VIH que Judith Hassoun a rencontrées, huit sur dix recourent à l'aide financière de la famille. Cependant, les limites de la solidarité apparaissent à travers la faiblesse du soutien moral : les deux tiers des femmes interrogées n'ont informé personne de leur infection, par peur d'être abandonnées par leur mari ou de faire souffrir leur mère. Certaines qui l'ont fait se sont vues rejetées par leur entourage. Les femmes célibataires apparaissent les mieux loties car, souvent très liées à leurs sœurs, elles peuvent se confier à elles plus facilement ; mais en revanche, celles-ci n'ont en général pas les revenus suffisants pour les prendre en charge. Aussi, tant au Pérou qu'à Abidjan, les familles répondent aux sollicitations accrues de leurs membres quand les crises s'accumulent ; toutefois, ces solidarités semblent atteindre leurs limites. Les recensements de Côte-d'Ivoire de 1988 et 1993 montrent d'ailleurs que si, dans un premier temps, la crise a provoqué un renforcement de la solidarité familiale, son prolongement tend à l'affaiblir (du moins envers les individus sans relations de parenté qui ont été « expulsés ») et entraîne un double recentrage sur les familles étendue et biologique.

4. Se dit des personnes nées aux États-Unis de parents mexicains.

Même si les structures familiales évoluent peu ou dans des sens divers, le sens donné à l'appartenance familiale peut se transformer. Ainsi, dans des sociétés aussi variées que les communautés ouvrières de Mumbai, les habitants de Hanoi, dont les traditions ont été bouleversées par le communisme puis par la libéralisation économique, ou les Bwa du Mali, qui vivent encore de l'agriculture vivrière, on assiste paradoxalement à une même évolution : la privatisation des processus de formation des unions. Alors qu'autrefois le lignage ou la famille choisissait le prétendant, éventuellement à travers des entremetteurs (en Asie), les jeunes se rencontrent maintenant de plus en plus souvent dans des groupes de pairs et se choisissent eux-mêmes. L'accord de la famille reste cependant une étape obligée, même si la migration permet à quelques-uns de s'affranchir de cette contrainte. Par ailleurs, l'idéologie du mariage d'amour n'empêche pas que les individus se choisissent de façon endogame à Mumbai, et même à Hanoi où, toutefois, l'importance des migrations conduit à privilégier l'homogamie sociale. Pendant la période socialiste, les familles vietnamiennes intégraient la nécessité d'une homogamie politique dans leurs stratégies, mais gardaient la haute main sur l'ensemble du processus. Notons toutefois que dans la société bwa du Mali, où le divorce est répandu, les mariages à initiative individuelle sont plus fragiles que les autres, notamment parce que les familles réussissent à reprendre l'épouse. Par ailleurs, si la polygamie s'y maintient, une analyse plus fine montre que son fonctionnement s'est nettement modifié, puisque désormais le premier mariage se fait entre célibataires et que le deuxième mariage concerne des veuves et divorcées. Aussi les partenaires ont-ils de plus en plus le même statut et l'écart d'âge entre époux se réduit-il. C'est aussi le cas pour les premiers mariages, non parce que l'âge des femmes augmenterait comme le voudrait la tendance générale au niveau mondial, mais parce que l'âge de l'époux diminue.

La renégociation des rôles familiaux qui pourrait résulter de cette individualisation croissante reste pour le moins contradictoire. À Mumbai comme à Hanoi, la tradition accordait un rôle important aux femmes. En Inde, en dépit de l'existence du culte de la déesse et du rôle central reconnu à la mère et à la belle-mère, la violence conjugale était chose courante. Aujourd'hui, le parti dominant dans les quartiers anciennement textiles anime de nombreux débats sur la réforme des mœurs dans une perspective égalitaire. La majorité des femmes poursuit des études supérieures, certains maris acceptent que les femmes travaillent, il y a des quotas de femmes aux élections. Pourtant, une « idéologie obsessionnelle » de la prédominance masculine perdure, et l'honneur des femmes, entendu au sens de leur chasteté et de leur fidélité, est contrôlé par tous. Au Vietnam, alors que le régime socialiste promouvait le statut des femmes, notamment à travers l'augmentation de leur activité, les normes du mariage traditionnel persistaient, insistant sur la supériorité masculine en âge, en éducation, en revenu et en expérience ; une relation hiérarchique entre les époux était pensée comme la garantie d'une bonne entente entre eux, alors que l'égalité était perçue comme porteuse de conflits. Aujourd'hui, paradoxalement, l'harmonie conjugale est plus à l'honneur. Néanmoins, si les hommes aimeraient bien que leurs épouses restent à la maison, les femmes valorisent toujours leur autonomie (mais leur taux d'activité a chuté, ce qui manifeste leur exclusion du secteur de l'emploi formel). Les

critères de choix ont changé : les valeureuses héroïnes révolutionnaires ont été remplacées par de séduisantes lauréates de concours de beauté...

Comment expliquer les changements observés ? L'article de Daniel Delaunay sur les familles mexicaines aux États-Unis se donne pour objet central la relation entre transformation des structures familiales et migration, dont il montre toute la complexité. Ainsi, l'impressionnante baisse de la fécondité des Mexicaines aux États-Unis s'explique par un effet de sélection, les migrantes étant moins prolifiques ; elle n'a d'ailleurs touché que les plus anciennes, les plus jeunes ayant eu au contraire un peu plus d'enfants, peut-être pour qu'ils bénéficient du droit du sol. Les effets des migrations touchent cependant bien d'autres sociétés, même aussi apparemment immobile que celle des Bwa, où la moitié des divorces s'explique par la migration masculine.

Les effets des législations familiales, cherchant à accroître le pouvoir des jeunes sur leur mariage et la nucléarisation, sont évoqués en Afrique et au Vietnam. On peut s'interroger sur leur rôle exact alors que le choix par les jeunes a augmenté même en l'absence de législation, chez les Bwa par exemple. La volonté du régime socialiste vietnamien de consacrer une famille égalitaire n'a guère été entendue, mais peut-être ne faisait-elle que masquer la nécessité d'utiliser la main-d'œuvre féminine à la suite des pertes humaines de la guerre ? Les analyses d'Arendt sur le repli sur la famille dans un régime totalitaire pourraient-elles s'appliquer à ce pays, comme elles l'ont été en Europe de l'Est [Heinen, 1996] ? En ce qui concerne l'Afrique, selon Patrice Vimard, la mise en œuvre des politiques familiales et démographiques ne fait que commencer.

Les théories de la modernisation, rappelées par ce même auteur, expliquaient les changements familiaux par le développement économique et la salarisation. Ce type d'analyse n'est appliqué dans ce numéro qu'à Samoa. Il a été supplanté par les explications en termes de crise, dont les articles sur le Pérou et l'Afrique montrent cependant que ces effets sont très divers socialement. Ainsi, les familles péruviennes pauvres ne peuvent que diminuer leur consommation et mobiliser l'ensemble de la main-d'œuvre familiale alors que les familles aisées peuvent ponctionner leur épargne ou inventer un système d'invitations payantes. Toutefois, selon Patrice Vimard, la crise n'a fait qu'intensifier des phénomènes plus anciens. L'insertion des sociétés africaines dans l'économie marchande avait remis en question le pouvoir des anciens du lignage sur le système matrimonial et suscité une autonomie croissante des chefs de groupe domestique dans la production puis dans la reproduction ; la crise n'a fait qu'accentuer cette tendance à la nucléarisation, notamment pour les agriculteurs.

Diversification et stratification socioéconomique des structures familiales, maintien de fortes solidarités, néanmoins rendues exsangues par la crise économique et sanitaire et de nature plus financière que morale, individualisation du choix du conjoint dans un cadre endogamique ou homogamique... Dans des configurations forts diverses, les mêmes processus sont finalement à l'œuvre au Nord comme au Sud, sans que l'on puisse dire toutefois qu'il y ait occidentalisation. Ce sont plutôt les mêmes forces (mondialisation, crise économique, migrations, etc.) qui traversent des sociétés singulières.

Bibliographie

Bawin-Legros B. [1996], *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions*, Paris-Bruxelles, De Boeck université, 192 p.

Bisilliat J. (éd.) [1996], *Au Nord et au Sud. Les femmes chefs de famille*, Paris, Karthala, 410 p.

Blayo Yves [1991], « Événements politiques et fécondité en Chine depuis 1950 », *Population*, 6 : 1589-1616.

Bonte P., Izard M. [1992], *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 755 p.

Bourdieu P. [1993], « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100 : 32-36.

Dechaux J.-H. [1995], « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents », *Revue française de sociologie*, XXXVI : 525-550.

Fougeyrollas D. [1994], « Entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociétés contemporaines*, 67 : 51-73.

Heinen J. [1996], « Sphère publique et sphère privée en Europe de l'Est », in A. Del Re et J. Heinen, *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan : 247-265.

Locoh T. [1979], *Aspects démographiques du cycle vital de la famille africaine au sud du Sahara*, université du Bénin, 58 p., multigr.

Locoh T. [1988], « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages en Afrique », in *Actes du congrès africain de population*, Dakar, UIESP, 2, session 5.2.2. : 17-43.

Locoh T. [1997], « L'apport de la démographie à l'étude des structures familiales en Afrique », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).

Locoh T., Makdessi Y. [1996], « Baisse de la fécondité : la fin de l'exception africaine », *La Chronique du CEPED*, 18 : 1-4.

Michel A. [1986], *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris, PUF, 263 p.

Nations unies [1994], *Les Femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées*, New York, ONU, XIV p. + 122 p.

Parsons T. [1937], *The Structure of Social Action*, New York.

Parsons T. [1955], « The Kinship System of the Contemporary United States », in F. Bourricaud (éd.), *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.

Pilon M. [1996], « Pour un remue-ménage de la "démographie de la famille" en Afrique », communication à la Chaire Quetelet, *Entre l'utile et le futile : pistes pour une démographie du XXIe siècle*, Louvain-la-Neuve, 21-23 octobre 1996, 25 p.

Pilon M., Locoh T., Vignikin E., Vimard P. (éds) [1997], « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).

Quesnel A. [1995], « Démographie et politiques peuvent-elles faire bon ménage ? Ou du bon et du mauvais usage des recherches en démographie de la famille », communication au séminaire international *Ménage et Famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Lomé, 4-8 décembre 1995, 7 p.

Roussel L. [1987], « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, 3 : 429-448.

Segalen M. [1984], « Nuclear is not Independant : Organization of the Household in the Pays Bigouden Sud in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in R. McC. Netting, R. R. Wilk, E. J. Arnould (éds), *Households. Comparative and Historical Studies of the Domestic Group*, University of California Press : 163-186.

Segalen M. [1993], *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin, 3e éd.

Singly F. de [1992], *La Famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 448 p.

Tabutin D. [1995], « Un demi-siècle de transitions démographiques dans les régions du Sud », in D. Tabutin, T. Eggericks, C. Gourbin (éds), *Transitions démographiques et Sociétés*, Chaire Quetelet, 1992, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan : 30-70.

Tabutin D., Bartiaux F. [1986], « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers Monde », in *Les Familles d'aujourd'hui*, colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, Paris, AIDELF, 2 : 231-243.

TAHON M.-B. [1995], *La Famille déinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 230 p.

VIMARD P. [1993], « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, XXXIV (133) : 89-115.

WAKAM J. [1997], « L'impact du développement socioéconomique sur les structures familiales au Cameroun », in M. Pilon, T. Locoh, E. Vignikin, P. Vimard (éds), « Ménage et famille en Afrique », *Les Études du CEPED*, Paris, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 15 (à paraître).